

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 JUILLET 2010**

Délibération
n° 2010.07.163

**Fonds social
européen : avenant
n°1 à la convention
relative au réseau
d'entreprises pour
l'insertion des jeunes
de la Mission Locale**

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **2 juillet 2010**

Secrétaire de séance : Jacques NOBLE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Véronique MAUSSET par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Christian RAPNOUIL

**FONDS SOCIAL EUROPEEN : AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU RESEAU
D'ENTREPRISES POUR L'INSERTION DES JEUNES DE LA MISSION LOCALE**

Au cours de l'année 2009, le GrandAngoulême et ses partenaires dans le cadre du PLIE ont souhaité favoriser l'émergence d'un réseau d'entreprises afin de contribuer à l'insertion de jeunes suivis par la Mission Locale.

Le projet, animé par deux chargés de mission, s'adresse à environ 80 jeunes bénéficiant d'un accompagnement par la Mission Locale principalement dans le cadre du dispositif CIVIS. Financé par l'agglomération et le Fonds Social Européen, ce projet doit faire l'objet d'une attention particulière quant à son déroulement et à son financement. C'est pourquoi, il convient de passer un avenant au plan de financement afin de prendre en compte certaines évolutions dans la mise en œuvre financière du projet.

Le nouveau plan de financement présenté ne modifie pas le montant total des financements sollicités auprès de l'agglomération et de l'Europe mais fait état de changements intervenus quant à la nature et au montant de certaines dépenses.

Les principales modifications sont relatives :

- ✓ A l'inscription de la dépense nouvelle des démarches d'évaluation du projet : +7.500 €
- ✓ Aux dépenses de salaires des chargés de mission et du secrétariat : - 18.183 €
- ✓ Aux dépenses de fonctionnement : + 4.283 €
- ✓ A l'assiette des dépenses éligibles qui passe de 134 900 € à 129.000 €
- ✓ Au taux d'intervention du FSE : qui passe de 30,69% à 32,09%

Au regard de ces modifications et du formalisme nécessaire à la bonne gestion des crédits européens, il convient donc de procéder à la modification du plan de financement de l'opération par voie d'avenant à la convention avec la Mission Locale.

Vu la délibération n°193 du 15 octobre 2009 portant attribution de crédits du FSE à la Mission Locale,

Vu le protocole d'accord du PLIE 2009, approuvé par délibération n°244 du 6 novembre 2008,

Vu la convention n°192/30191 dite de subvention globale amplifiée par les services du secrétariat général aux affaires régionales du 23 mai 2008,

Vu l'avis favorable de la commission des politiques solidaires du 7 juillet 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 à la convention avec la Mission locale relative au réseau d'entreprises pour l'insertion des jeunes, ayant pour objet la modification du plan de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 juillet 2010	<u>Affiché le :</u> 13 juillet 2010